



Déchets verts : des ressources à valoriser

valorise

Herbe

Feuilles

Branches

Le brûlage des déchets verts, c'est...

Interdit

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit toute l'année le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés, dont les déchets verts.

Mauvais pour la santé

Les fumées produites participent à la pollution de l'air. Cette mauvaise combustion, d'autant plus que les végétaux sont encore humides, entraîne la production de particules fines dans l'air transportant des composés cancérigènes.

Des risques d'incendie

Selon les saisons, associé à des périodes de sécheresse, le brûlage des déchets verts est à l'origine de nombreux départs de feu qui nécessitent l'interventions des pompiers.

Des troubles du voisinage

Un feu de déchets verts nuit au voisinage plus ou moins éloigné (en fonction des conditions météorologiques) par les fumées et les odeurs produites.

Du gaspillage

Les déchets verts constituent une véritable ressource valorisable : de la matière organique pour enrichir les sols, du paillage pour réduire l'arrosage... Une richesse qui part en fumée !

« 450 € d'amende »

« 50 kg de déchets verts
brûlés émettent autant de
particules fines qu'un trajet
de 13 000 km en voiture
diesel récente »



Comment valoriser vos déchets verts ?

Le compostage

Le compostage consiste à produire une matière noble et stable (le compost) grâce à la décomposition des déchets verts.

Le compost permet d'enrichir le sol et de mieux nourrir les plantes.



Le paillage

Le paillage permet de maintenir une couverture du sol pour le protéger, l'enrichir, ne plus désherber. C'est un moyen de valoriser tontes de gazon, foin, feuilles mortes ou broyat de branches.



Le broyage : vous pouvez broyer vos branches pour les valoriser en broyat utilisable en paillage ou en apport de matière "brune" dans votre compost :

- Branches de diamètre inférieur à 1 cm : broyez-les avec votre tondeuse à gazon,
- Branches de diamètre supérieur à 1 cm : utilisez un broyeur de végétaux.

Rapprochez-vous de votre syndicat de collecte des déchets : certaines collectivités proposent un service de broyage de branches des particuliers. Il est aussi possible de louer ce matériel ou de l'acheter avec des voisins.

Des abris pour accueillir la biodiversité

Certains déchets verts peuvent servir d'abri pour la faune utile (auxiliaire) du jardin.



Valorisation pour le petit élevage

L'alimentation

Certains déchets verts peuvent servir d'aliment aux animaux domestiques (lapins, volailles...) :

- Les herbes encore fraîches ou séchées,
- Les branches avec des feuilles encore vertes,
- Les fruits et légumes contaminés (maladies, vers...). C'est la meilleure solution pour éviter de disséminer les insectes ravageurs et les maladies dans les futures cultures.

Attention : des plantes peuvent être nocives pour certains animaux. Renseignez-vous !

La litière

L'herbe séchée ou les feuilles peuvent également être utilisées en litière pour les animaux domestiques.



Valorisation en bois énergie

Vous pouvez valoriser vos résidus de taille d'arbres et d'arbustes en bois énergie. Pour une combustion efficace et moins polluante, le bois doit être bien sec.

Les petites branches (inférieures à 2-3 cm de diamètre)

1. Rassembler les branches en fagots : les couper de la même longueur et les disposer dans le même sens. Le poids d'un fagot devra permettre de le déplacer facilement.
2. Serrer le fagot à l'aide d'une ficelle. Si cette opération est réalisée rapidement après la taille, les branches sont encore souples : la mise en fagots est plus facile.
3. Faire sécher les fagots pendant environ un an (temps de séchage complet variant en fonction des essences et du diamètre des branches). Ils peuvent être stockés à l'abri ou en extérieur dans un lieu ventilé.

Ces petites branches servent à l'allumage du barbecue, poêle...

Les grosses branches (supérieures à 2-3 cm de diamètre)

Matériel nécessaire : scie à bûche ou tronçonneuse, hache ou merlin.

1. Couper les branches en rondins de longueur adaptée à la taille du foyer.
2. Empiler le bois et le laisser sécher dehors un à deux ans minimum (temps de séchage variant en fonction des essences : il est plus long pour les bois durs et les résineux).
3. Fendre les bûches avant séchage ou après séchage (les bûches sont alors plus faciles à fendre mais le temps de séchage est plus long).

À la fin de l'été lorsqu'il est bien sec, rentrer le bois pour le stocker à l'abri.

Valoriser, c'est mieux que de jeter ou de brûler !

Economie d'argent

- Moins d'achat d'engrais et de terreau
- Moins d'arrosages
- Moins d'achat de paillis
- Moins de carburant pour les trajets en déchèterie
- Moins d'achat d'aliments ou litière pour animaux
- Moins de déchets verts et d'ordures ménagères à transporter et à traiter par la collectivité (à terme économie sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères)



+ de biodiversité et des végétaux en meilleure santé

- Apport de matière organique et amélioration de la structure du sol
- Vie du sol favorisée (maintien de l'humidité, protection contre les températures extrêmes...)
- Plantes en meilleure santé
- Biodiversité favorisée (y compris les insectes utiles au jardin)



Gain de temps

- Moins de trajets en déchèterie
- Moins de désherbage
- Moins d'arrosage



Réduire ses déchets verts ?

Fiches "moins de déchets"



Une tonte efficace



Des alternatives à la tonte !



Les feuilles mortes



Haies : des espèces adaptées



La taille douce
des arbres et arbustes

des **trésors!**
déchets verts
dans mon jardin

Fiches à télécharger sur :

valtom63.fr

> MON VALTOM > Publications > Guide déchets verts

fredon.fr

> Publications

Financé par



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



VALTOM

FREDON
FRANCE